

Mise à jour du RRPSP

RÉGIME À RISQUES PARTAGÉS DANS LES SERVICES PUBLICS
Ce bulletin est une publication du Conseil des fiduciaires du RRPSP

Printemps/Été 2014, Volume 1
ISBN: 978-1-55471-627-2

Dans ce numéro

Points saillants

Message de bienvenue de la présidente

Gouvernance du Régime

- Objet du Régime de retraite
- Conseil des fiduciaires
- Attributions du Conseil des fiduciaires

Évaluation actuarielle

- Évaluation à titre de régime à risques partagés
- Tests de gestion des risques
- Situation financière du Régime

Renseignements importants destinés aux employés

- Livret sur le RRPSP destiné aux employés
- Désignation d'un bénéficiaire
- Période pour le rachat de service et nouvelles dispositions sur le rachat de service
- Entente de transfert réciproque avec le Régime de retraite des employés saisonniers et à temps partiel

Personne-ressource

- Coordonnés
- Le saviez-vous?

Rapport de placement de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB)

- Composition de l'actif du CRSP
- Composition future de l'actif du RRPSP
- Rendement des placements
- Perspectives pour les placements

Points saillants

- La composition du Conseil des fiduciaires est annoncée le 10 janvier 2014.
- Le RRPSP est bien parti – Coefficient de la valeur de terminaison de 100,3 % / Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants de 121,5 % au 1^{er} janvier 2014 (voir page 2 – *Situation financière du Régime*).
- Rendement du capital investi en 2013 de 13,06 %.
- Actifs au 31 décembre 2013 de 5,96 milliards de dollars.

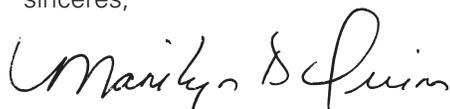
Message de bienvenue de la présidente

Au nom du Conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP), j'ai le grand plaisir de présenter le tout premier bulletin concernant votre caisse de retraite. Nous avons fait preuve de grande diligence pour passer de l'ancien Régime de pension de retraite dans les services publics au RRPSP, comme en fait foi le rapport qui suit. Nous sommes heureux d'annoncer que le Régime est dans une situation financière solide.

Notre but est de vous tenir bien informés. Le bulletin du printemps fera ordinairement le point sur les résultats du rapport d'évaluation actuarielle annuel et fera aussi rapport du rendement de la gestion des placements à la fin de l'exercice. Le bulletin d'automne donnera des précisions sur les augmentations en fonction du coût de la vie pertinentes durant l'année à venir.

Notez que nous sommes toujours heureux d'entendre vos commentaires et vos questions.

Croyez en l'expression de mes sentiments les plus sincères,



Marilyn Quinn, présidente du RRPSP

Gouvernance du Régime

Objet du Régime de retraite

Le RRPSP a pour seule vocation de verser des prestations de retraite aux participants au Régime, aux retraités et à leurs bénéficiaires, conformément au Texte du régime, à la Politique de financement et à la *Loi sur les prestations de pension (LPP)*.

Conseil des fiduciaires

Un Conseil des fiduciaires (le Conseil) a été nommé à titre d'administrateur du RRPSP. Trois fiduciaires ont été nommés par les syndicats qui sont parties au Protocole d'entente signé avec le gouvernement, et trois fiduciaires ont été nommés par la Secrétaire du Conseil de gestion. Quatre autres membres seront nommés ultérieurement.

Voici l'identité de ces fiduciaires :

- Marilyn Quinn, présidente – Présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
- Leonard Lee-White, vice-président – Sous-ministre adjoint, ministère des Finances
- Ross Galbraith – Gérant d'affaires de la section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité
- Mark Gaudet – Sous-ministre adjoint, ministère des Transports et de l'Infrastructure
- Ernest MacKinnon – PDG à la retraite de la SGPNB et ancien sous-ministre
- Susie Proulx-Daigle – Présidente du Syndicat du Nouveau-Brunswick

Les fiduciaires doivent agir indépendamment de l'organisation qui les a nommés, et toujours dans l'intérêt de l'ensemble des participants au Régime, des retraités et de leurs bénéficiaires. Un fiduciaire ne peut être destitué avant l'expiration de son mandat par le groupe qui l'a nommé, mais il peut être destitué par le Surintendant des pensions du Nouveau-Brunswick pour non-exécution des fonctions qui lui incombent au titre de la *LPP*.

Attributions du Conseil des fiduciaires

Le Conseil doit répondre de l'administration globale du Régime de retraite, y compris de la surveillance des placements. Le Texte du régime de retraite, la Déclaration de fiducie, la Politique de placement et la Politique de financement ont tous leur importance à titre de guide du Conseil tandis qu'il s'acquitte de ses fonctions. Le Conseil a conclu des ententes sur les niveaux de service avec la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick en vue d'assurer des services de gestion des placements, et avec la Division des pensions et avantages sociaux des employés en vue d'assurer des services d'administration des prestations de pension.

Le Conseil est tenu de se réunir au moins quatre fois par an. Toutefois, comme il en est à sa première année de fonctionnement, il tient des rencontres mensuelles depuis janvier. Le Conseil s'est concentré sur l'établissement de politiques de gouvernance et la mise sur pied de sous-comités (par exemple pour la gouvernance ou les vérifications), ainsi que sur la réception des actualisations par le gestionnaire des placements et l'administrateur des prestations de pension.

Évaluation actuarielle

Évaluation à titre de régime à risques partagés

Le rapport d'évaluation actuarielle initial du RRPSP a été achevé en date du 1^{er} janvier 2014 et déposé auprès du Surintendant des pensions le 28 février 2014. En qualité de régime de retraite à risques partagés, le RRPSP est assujéti aux nouvelles dispositions de la *LPP* en matière de tenue d'une évaluation annuelle, ce qui comprend l'obligation de mener des tests de gestion des risques et de faire rapport des objectifs en matière de gestion des risques.

Tests de gestion des risques

Les régimes à risques partagés doivent faire l'objet d'une série de tests annuels de gestion des risques visant à garantir leur sécurité, ainsi que leur capacité de verser à leurs participants des prestations à long terme. Durant toute année donnée, les résultats de ces tests peuvent entraîner la nécessité d'apporter des corrections à court terme, tel que décrivent la *LPP* et la Politique de financement du RRPSP, en vue d'aider à préserver la santé financière à long terme du Régime.

Nous avons le plaisir d'annoncer que l'actuaire du Régime a confirmé, dans son Rapport d'évaluation actuarielle initial en date du 1^{er} janvier 2014, que le RRPSP a réussi ces tests :

- Le RRPSP a franchi l'objectif premier de la gestion des risques, avec une probabilité de 97,55 % que les prestations de base accumulées ne soient jamais réduites dans les 20 prochaines années.
- Le RRPSP a franchi le premier objectif secondaire de gestion des risques, soit la prévision que les participants au Régime et les retraités recevront 85,3 % de l'indice des prix à la consommation dans les 20 prochaines années.
- Le RRPSP a franchi le deuxième objectif secondaire de gestion des risques, soit la prévision que 96,4 % des prestations accessoires (c.-à-d. la subvention de retraite anticipée) seront versées durant les 20 prochaines années.

Situation financière du Régime

La *LPP* exige que la situation financière du Régime de retraite soit mesurée selon deux critères distincts, dans le cadre de l'évaluation :

Coefficient de la valeur de terminaison

- Ce coefficient, qui compare la juste valeur marchande des actifs du Régime au passif de ce dernier au 1^{er} janvier 2014, sert à calculer les prestations d'un participant à la cessation d'emploi, au décès, à la rupture du mariage ou au moment de la retraite.
- Au 1^{er} janvier 2014, le Régime avait 5,96 milliards de dollars en actifs et 5,94 milliards de dollars en passif, pour un coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison de 100,3 %.

Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans

- Ce coefficient a une grande importance, puisqu'il mesure la capacité du Régime de verser les prestations accumulées à ce jour. Il sert aussi à déterminer les mesures – comme l'adoption d'une indexation – que le Conseil doit prendre en vertu de la Politique de financement du Régime.
- Ce coefficient compare la juste valeur marchande des actifs du Régime, plus la valeur actualisée des cotisations dans les 15 années à venir, au passif du Régime au 1^{er} janvier 2014.
- Au 1^{er} janvier 2014, le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants était de 121,5 %.

Renseignements importants destinés aux employés

Livret sur le RRPSP destiné aux employés

Le livret sur le RRPSP est prêt et peut être consulté à l'adresse suivante : www.gnb.ca/rrpsp.

Désignation d'un bénéficiaire

Le RRPSP accorde aux participants la possibilité de désigner un bénéficiaire qui pourra recevoir les prestations au décès du participant s'il n'y a pas de conjoint (ou si un formulaire de renonciation du conjoint a été signé au moment de la retraite). De plus, dans les cas de décès avant la retraite, un participant ayant un ou plusieurs enfants à charge doit les désigner à titre de bénéficiaire pour veiller à ce qu'on leur verse les prestations de décès disponibles, en l'absence d'un conjoint. Le livret sur le RRPSP destiné aux employés fournit des précisions concernant la désignation d'un bénéficiaire.

Période pour le rachat de service et nouvelles dispositions sur le rachat de service

La période qui permet aux participants de racheter à prix favorable des périodes de service admissibles avant le 1^{er} janvier 2014 prendra fin le 31 décembre 2014. Toute demande de rachat de service faite le 1^{er} janvier 2015 ou par la suite sera assujettie aux nouvelles règles de rachat de service, qui se retrouve dans le livret sur le RRPSP destiné aux employés.

De plus, de nouvelles dispositions sur le rachat de service ont été adoptées pour autoriser ce qui suit :

- le rachat des périodes de service admissibles qui tombent le 1^{er} janvier 2014 ou après;
- la possibilité pour les personnes qui sont devenues des participants au RRPSP le 1^{er} janvier 2014 ou après de racheter des périodes de service admissibles;
- le rachat de service antérieur à temps partiel non contributif au RRPSP.

Noter que les dispositions sur le rachat de service ci-dessus sont immédiatement assujetties aux nouvelles règles de rachat de service. Le livret sur le RRPSP destiné aux employés fournit des précisions sur ces dispositions.

Entente de transfert réciproque avec le Régime de retraite des employés saisonniers et à temps partiel

Une nouvelle entente de transfert réciproque entre le RRPSP et le Régime de retraite des employés saisonniers et à temps partiel de la province du Nouveau-Brunswick (le Régime des employés saisonniers et à temps partiel) a été conclue. Cette entente permet à ceux qui possèdent des actifs dans le Régime des employés saisonniers et à temps partiel de les transférer dans le RRPSP en vue de calculer une prestation de retraite en vertu du RRPSP. Il est possible de trouver des précisions sur l'entente et le formulaire de demande en appuyant sur le lien fourni ci-dessous, dans la section Coordonnées.

Personne-ressource

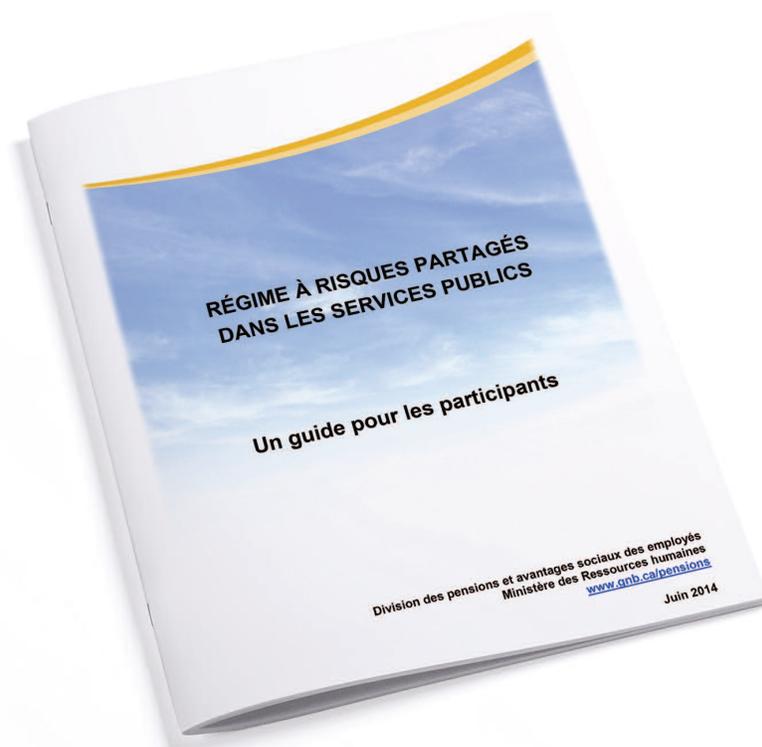
Vous trouverez de l'information supplémentaire concernant votre Régime de pension à l'adresse suivante : www.gnb.ca/rrpsp.

Coordonnées

Conseil des fiduciaires du RRPSP
a/s Pensions et avantages sociaux des employés
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Le saviez-vous?

Si vous êtes un retraité, vous pouvez dorénavant recevoir par courriel les communiqués du Conseil. Veuillez simplement communiquer avec la Division des pensions et avantages sociaux sans frais au **1-800-561-4012** ou **453-2296** (Fredericton) et fournissez votre adresse courriel.



Rapport de placement de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB)

Dans le cadre de la conversion à un régime à risques partagés, la responsabilité pour l'administration fiduciaire de la Caisse de retraite pour les services publics (CRSP) est désormais transférée de la SGPNB au Conseil des fiduciaires (le Conseil) du RRPSP. À l'avenir, le Conseil prendra les décisions finales touchant la Politique de placement qui convient pour le Régime, sous réserve des contraintes sur la gestion des risques énoncées dans sa Politique de financement et dans la *Loi sur les prestations de pension (LPP)*.

Toutefois, le Conseil, comme nous l'avons dit auparavant, a conclu une entente renouvelable de gestion des placements avec la SGPNB pour au moins cinq ans. La SGPNB non seulement fournira des services de gestion des placements au RRPSP, mais elle aidera les fiduciaires à s'acquitter de leurs responsabilités en faisant appel à notre recherche sur la Politique de placement et nos capacités de consultation en gestion des risques.

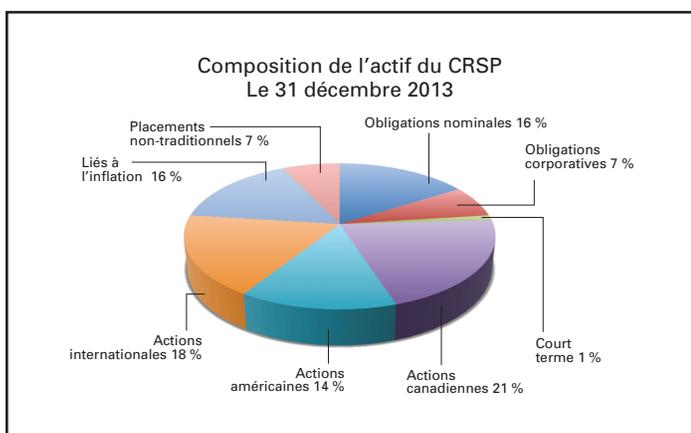
Il est aussi à noter que la fin de l'exercice financier du Régime est désormais le 31 décembre plutôt que le 31 mars, comme c'était le cas auparavant. Le rapport sur les placements qui suit met fin à nos responsabilités en matière de reddition de comptes, dans notre rôle antérieur de fiduciaire du CRSP pour les neuf mois qui ont pris fin le 31 décembre 2013. Noter aussi que la SGPNB effectuera une dernière attribution du rendement de notre rôle antérieur dans notre rapport annuel 2013-2014 à venir, qui devrait sortir cet été.

Nous continuerons aussi de fournir un relevé détaillé de nos activités, y compris celles qui concernent spécifiquement les placements et l'information financière, sous forme d'information à consulter sur notre site Web au www.nbimc.com.

Composition de l'actif du CRSP

La composition des actifs du CRSP était étroitement liée au profil de la provision du passif actuariel du Régime. Elle a été déterminée de façon à donner des rendements annualisés à long terme qui dépasseraient les exigences actuarielles pour le Régime, cela avec le moins de risques possible.

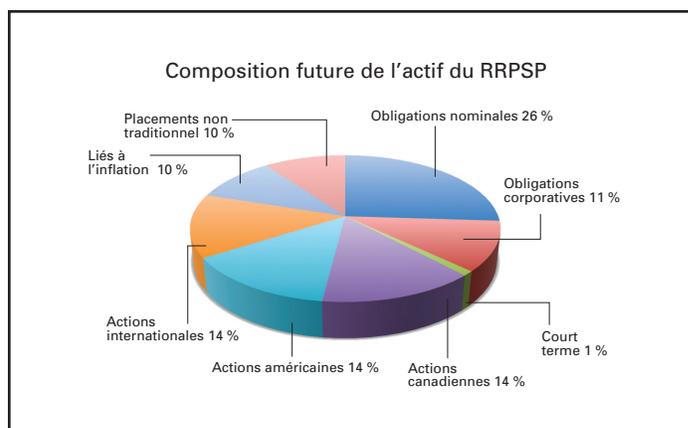
Le total de l'actif géré au 31 décembre 2013 s'élevait à 5,96 milliards de dollars, et la composition de l'actif demeurerait essentiellement la même, comme l'illustre le tableau qui suit :



Composition future de l'actif du RRPSP

La détermination de la composition de l'actif du RRPSP est non seulement étroitement liée au profil de la provision du passif actuariel du régime, mais aussi à la capacité de répondre aux critères de gestion des risques de la Politique de financement et aux exigences de la *LPP*. Pour veiller à la sécurité et la stabilité à long terme du RRPSP, la composition de l'actif est en cours de transition à un portefeuille à moindre risque, qui devrait, selon les prévisions, donner désormais un rendement nominal à long terme du capital investi de 4,75 %, soit un rendement réel (après inflation) de 2,50 % par an.

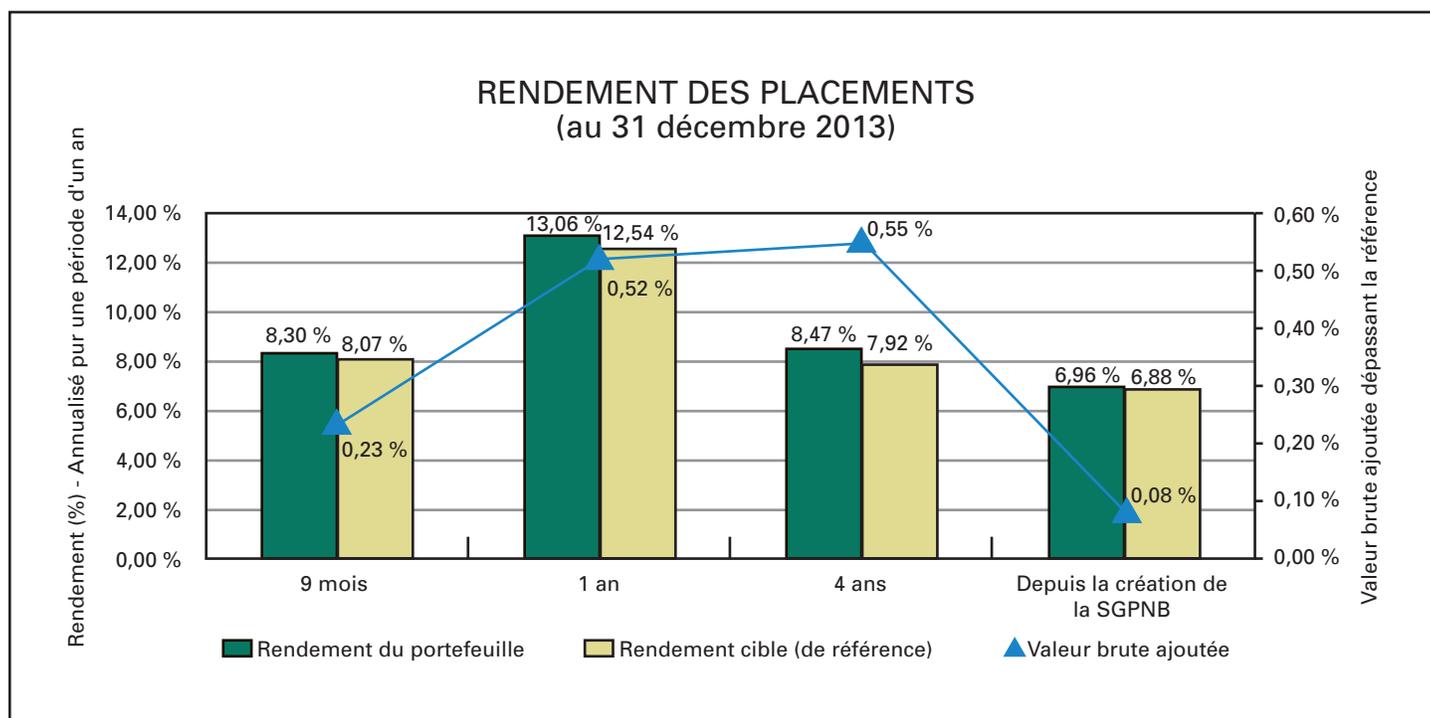
La composition de l'actif cible qui suit a été approuvée par les fiduciaires en date du 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de sa Politique de placement, et déposée auprès du Surintendant des pensions dans le cadre du Plan de conversion au RRPSP et du Rapport d'évaluation actuarielle initial. La SGPNB aide actuellement les fiduciaires à évaluer d'autres corrections stratégiques possibles de cette méthode, et à élaborer une stratégie pour la mise en œuvre de la transition des actifs.



Rendement des placements (au 31 décembre 2013)

Touchant le rendement des placements, les deux principaux objectifs de la SGPNB au cours de la période de référence ont consisté à satisfaire aux exigences en matière de rendement actuariel du CRSP et à lui ajouter une valeur supérieure aux références de placement au moyen de stratégies de gestion active.

Le **premier objectif** concerne le rendement nominal et le rendement réel (après inflation) du CRSP par rapport au rendement actuariel jugé nécessaire pour financer correctement le régime de retraite. Notre rendement nominal global de 8,30 % et notre rendement réel de 7,54 % pour les neuf mois qui ont pris fin le 31 décembre 2013 ont été bien supérieurs aux objectifs nominaux et actuariels dans ces domaines pour l'exercice, soit respectivement de 6,60 % et de 4,00 %. Plus important encore, ces rendements sont demeurés plus élevés que leurs objectifs actuariels respectifs à long terme. Pour la seule année qui a pris fin le 31 décembre 2013, nos rendements nominaux et réels ont été de 13,06 % et 12,00 % respectivement.



Notre **deuxième objectif** de rendement est d'accroître la valeur des avoirs au-delà du point de référence de chaque classe d'actifs au moyen de stratégies de gestion active. Cette valeur ajoutée doit d'abord couvrir tous les coûts de gestion des placements, puis viser un objectif supplémentaire de 42 points de base (0,42 %) par année pour chaque fonds (un point de base correspond à 1/100^e de point de pourcentage). Au cours des neuf mois qui ont pris fin le 31 décembre 2013, nos activités de gestion active ont ajouté 23,2 points de base de valeur brute et 14,2 points de base de valeur nette, soit environ 8,2 millions de dollars **après** la déduction de tous les coûts d'exploitation et des coûts de gestion des placements par des tiers.

Notre rendement annuel moyen de valeur ajoutée à long terme sur quatre ans, avec tous frais payés, était d'environ 41,7 points de base par année, soit environ 65,1 millions de dollars en valeur supplémentaire sur la période de quatre ans ayant pris fin le 31 décembre 2013. La période de quatre ans demeure la plus significative pour mesurer le rendement de la gestion active; elle est choisie afin de représenter une mesure à long terme plus constante.

Le rendement du capital investi de la plupart des grandes classes d'actifs a été généralement bon durant l'année, par contre, le rendement des marchés des actions a considérablement dépassé celui des autres types de placement, grâce à la lente amélioration de l'économie et à la croissance solide des bénéfices des entreprises. Une seule classe d'actif a nuï au rendement global de notre portefeuille : nos obligations à rendement réel à long terme, qui ont souffert — avec d'autres titres sensibles aux taux d'intérêt à long terme — des préoccupations suscitées par le changement des politiques de la banque centrale touchant les taux d'intérêt.

Nous sommes particulièrement satisfaits que de récents changements à la Politique des placements se soient traduits par un meilleur rendement de nos portefeuilles. Ces dernières années, nous avons réduit notre niveau d'endettement gouvernemental à long terme en faveur d'autres classes d'actifs, afin de bénéficier des mêmes rendements à long terme ajustés pour tenir compte du risque. Nous avons notamment réduit nos obligations à rendement réel en faveur d'une augmentation dans l'immobilier, et réduit notre risque nominal lié aux obligations en faveur d'actions publiques à faible volatilité.

L'autre récent changement de politique qui a porté fruit cette année a été le financement d'un nouveau portefeuille d'obligations corporatives, depuis deux ans, à partir de notre portefeuille d'obligations nominales. Comme nous l'avons observé ci-dessus, l'incertitude entourant les politiques de la banque centrale touchant les taux d'intérêt s'est répercutée sur les titres à revenu fixe. La réduction de la durée et l'écart de crédit supplémentaire dont a bénéficié le portefeuille général ont considérablement amélioré le rendement par rapport aux obligations gouvernementales détenues dans le portefeuille des obligations nominales.

Les plus forts gains enregistrés par le portefeuille étaient attribuables à nos titres boursiers sur les marchés développés publics et privés. Les meilleurs rendements ont été enregistrés sur les marchés américains et EAEO (Europe, Australasie et Extrême-Orient), parce que la plus forte exposition des marchés canadiens aux matériaux et à l'énergie a ralenti nos marchés des actions, en raison d'une combinaison de la crainte d'un fléchissement du taux de croissance en Chine et de l'exploitation réussie du marché énergétique interne aux États-Unis. Nos rendements des placements étrangers ont également bénéficié de la baisse du dollar canadien vers la fin de l'année.

Les rendements sur l'immobilier privé et l'infrastructure ont été, encore une fois, solides cette année, car ils demeurent un placement de choix pour nombre d'investisseurs, au vu des faibles taux d'intérêt actuels.

Perspectives pour les placements

On prévoit une augmentation de l'activité économique générale en 2014, comme le donnent à penser de récents indicateurs économiques et l'amélioration des données de production. Les données sur l'emploi poursuivent leur progression, et les données sur les dépenses et la confiance des consommateurs sont elles aussi encourageantes. Les banques centrales mondiales ont continué d'offrir des politiques monétaires très accommodantes, tandis que le Conseil de la Banque centrale américaine a aussi pu commencer prudemment à réduire son Programme d'assouplissement quantitatif.

Sur les marchés développés, la volatilité des actions cotées en bourse se maintient à un niveau bas presque record. Le rendement des obligations, bien qu'encore faible, s'est généralement révélé assez stable. Les questions de taux d'intérêt à long terme et la situation Russie-Ukraine ont influé sur les marchés émergents durant le premier trimestre de l'année.

Nous prévoyons que les rendements des marchés des actions de sociétés publiques demeureront plus favorables que les obligations, mais à un taux peut-être moindre qu'en 2013. Nous continuerons toutefois de suivre de près les incidences des activités d'amenuisement des activités de la Banque centrale américaine et de la situation géopolitique dans l'Est de l'Europe. Nous maintenons aussi notre surveillance étroite d'un autre secteur potentiellement problématique, soit le fléchissement du taux de croissance économique en Chine.

Nous sommes impatients de poursuivre nos efforts visant à répondre aux défis de la gestion des placements du RRPSP dans l'année à venir.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ : Cette publication a pour but de fournir des renseignements au sujet du Régime à risques partagés dans les secteurs publics. S'il y a une différence entre ces renseignements et le Texte du régime, ce dernier aura préséance.